

LE PROJET BONUS / LES ATELIERS DE LA VILLE DE NANTES

APPEL A CANDIDATURES

RESIDENCES DE CREATION / SITE DE FELIX THOMAS

Porté par six associations, le projet Bonus a été lauréat en octobre 2017 d'un appel à projet lancé par la Ville de Nantes, relatif à la mise à disposition, la gestion et l'animation d'ateliers d'artistes en arts visuels. Le projet Bonus se déploie aujourd'hui sur deux sites de l'agglomération nantaise (quartier de la Création, quartier Félix Thomas) et dispose de 20 ateliers accueillant 33 artistes ; 4 espaces de bureaux destinés à 6 associations ; 1 lieu de diffusion de 50 m² ; et 1 atelier de production tourné vers l'impression.

Bonus développe également des programmes de résidences de création destinés à favoriser la mobilité des artistes. Ces résidences s'adressent à des artistes professionnels de tous les domaines d'expression des arts visuels. Chacun des programmes est conçu comme un espace de travail en résonance ou non avec le contexte de chacun des sites du projet Bonus. L'objectif de ces temps de travail est aussi de faciliter la rencontre entre artistes et différents acteurs du secteur des arts visuels tout comme avec les publics. Chaque résidence pourra être suivie d'une exposition.

L'association Bonus propose deux résidences de création : un projet pour le site de l'Ilot des Iles et un projet pour celui de Félix Thomas.

PRESENTATION DU SITE DE FELIX THOMAS

L'association Bonus est installée au pôle associatif Félix Thomas. Cet équipement accueille 56 associations. Cinq salles proposent aux habitants du quartier de la danse, du chant, du théâtre mais aussi des jeux de société, des groupes de paroles etc. Le pôle associatif Félix Thomas est aussi voisin du Nouveau Studio Théâtre qui a pour ambition de soutenir, développer et ancrer le théâtre contemporain et la danse contemporaine dans le paysage culturel nantais. Le pôle associatif Félix Thomas est aussi voisin de l'Erdre, rivière et lieu important des loisirs fluviaux.

A Félix Thomas, le projet Bonus propose des ateliers d'artistes mais aussi des bureaux qui accueillent 6 associations du secteur des arts visuels et 1 atelier de production tourné vers l'impression. Cet atelier possède un traceur Epson à encres pigmentaire en laize de 100 cm, un risograph double tambours A3 avec 10 couleurs (Bleu, Bleu Médium, Rouge, Vert, Jaune, Violet, Noir, Vert Canard, Gris clair, Rose fluo). L'atelier est également équipé d'outils de façonnage dont une plieuse électrique A3 (7 plis), d'un massicot électrique A3, d'une agrafeuse plieuse A3 (agrafes + œillets), d'une relieuse spirale coil A3 et dispose d'une matériauthèque de papiers divers.

CONDITIONS GENERALES DE LA RESIDENCE

Durée : résidence de 6 semaines à partir de septembre 2019. Les dates seront à décider collégalement avec l'artiste cependant, elle ne pourra pas avoir lieu pendant la période des vacances de Noël. La résidence pourra être effectuée en un seul ou plusieurs séjours néanmoins, les allers et retours seront à préciser avant le premier voyage.

Ce programme est ouvert à tous les artistes français ou étrangers, sans limite d'âge, maîtrisant l'usage oral de la langue française ou anglaise.

Pour ce projet, le-la lauréat-e bénéficiera :

- de la mise à disposition d'un espace de travail de 27 m² ;
- d'une allocation de résidence de 1400 €. Cette somme comprend les honoraires, per diem et une présentation du travail au public du projet de résidence ci-dessous décrit ;
- de frais de production à hauteur de 1000 € (dont frais liés à l'exposition) ;
- de la prise en charge de ses déplacements dans le cadre d'un budget forfaitaire et global de 800 € ;
- de son hébergement à Nantes pendant la résidence et la période de montage de l'exposition ;
- sur place, l'équipe de Bonus accompagnera l'artiste en résidence dans les divers aspects de sa recherche et le cas échéant, le mettra en relation avec des structures ressources et interlocuteurs pouvant contribuer au développement de son projet ;
- une rencontre publique sera organisée pendant la période de résidence. L'artiste sera invité à y présenter sa pratique et la recherche qu'il mène dans le cadre de son projet de résidence ;
- dans le cadre de sa résidence, l'artiste pourra être sollicité pour participer à des temps d'accompagnement des publics scolaires. Le cas échéant, ces prestations s'ajouteront à l'allocation de résidence et seront rémunérées au tarif de 55 € /heure) ;
- chaque résidence pourra être suivie d'une exposition sur le site de l'Ilot des Iles (superficie de l'espace d'exposition : 56 m²) ;
- l'assurance de l'atelier de résidence sera prise en charge par l'association Bonus.
- l'assurance des œuvres de l'exposition sera prise en charge par l'association Bonus ;
- les frais de communication de l'exposition (réceptions, publications, mailing, vernissages) seront pris en charge par l'association Bonus.

Une convention précisant les engagements de chacune des parties sera rédigée.

LES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Pour que votre dossier soit recevable, votre candidature doit être présentée en français ou en anglais sous la forme d'un document unique (1 fichier pdf), réunissant les 3 éléments suivants :

- 1- une lettre de candidature : présentation de vos motivations, de vos intentions pendant la résidence (poursuivre votre travail en cours, réaliser ou non un projet spécifique pendant la résidence...). Si vous avez déjà mis en place des ateliers d'arts plastiques, ne pas hésitez à le mentionner dans votre courrier et/ou votre CV ;
- 2- un CV ;
- 3- un dossier de présentation de votre travail artistique.

L'artiste devra justifier d'un régime de sécurité sociale (Maison des artistes, Agessa...) et avoir un numéro de Siret ou être représenté par une structure administrative lui permettant d'émettre une facture.

Les dossiers sont à adresser uniquement par mail :

A l'adresse suivante : candidatures.bonus@gmail.com

Un lien de téléchargement sera accepté.

Date limite de dépôt des dossiers : le dimanche 2 juin 2019 à minuit.

Le jury se réunira au mois de juin.

CONTACTS / INFORMATIONS

Pour plus de renseignements sur ce dispositif de résidence et le projet Bonus, consultez notre site Internet, notre Facebook ou contactez Laurent Moriceau : collectifasso.bonus@gmail.com

SÉLECTION DES CANDIDAT.E.S

Le jury sera composé de :

- 1 habitant.e.s du quartier (usager des structures associatives ou représentant des structures associatives de Félix Thomas autre que Bonus) ;
- 1 professionnel.le. de l'art contemporain : responsable de lieux de diffusion, de structures associatives, de galeries d'art privées, de fondations, de centres d'art contemporain, d'artothèque, de musée, ou aussi critique d'art, commissaires d'exposition, historien de l'art, chercheurs, développeurs d'artistes, agents de production, collectionneurs, éditeurs d'art ou tout autre professionnel œuvrant dans le champ des arts visuels ;
- Emilie TAGHERSOUT, chargée de mission livre, lecture publique, arts visuels (Ville de Nantes) ;
- 1 représentant.e. des artistes (artistes usagers des sites Félix Thomas ou de l'Ilot des Iles) ;
- 1 membre de la direction collégiale.

Le la candidat.e sera sélectionné.e selon les critères suivants :

- singularité de la recherche, maturité du travail artistique ;
- pertinence du projet dans le contexte spécifique du projet Bonus et du site de l'Ilot des Iles ;
- perspectives d'évolution du projet au-delà du cadre de la résidence.